

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT QUATRE JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
17 juin 2020

Date d'exécution :
24 juin 2020

Date d'affichage :
26 juin 2020

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 24

Pour : 24

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANFREDI Angèle, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANTONELLI Jean Pierre, SAUVAGEON Vanina, SISTI Marie Toussainte, ANGELINI Sébastien, ANDREANI Antoine, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DENIS William, FINIDORI Sophie, FRATICELLI Dominique, GAMBOTTI Jessica, LE MAO Ghjuvan'Santu, MENDEZ Corinne, PAOLINI Marion, ROBINET Ange Marie, SORIA Marie Angèle, TAFANI Marie Catherine.

Etaient représentés : PIERI Ange a donné pouvoir à GIUDICI Francis, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI Marie Toussainte, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe

Etait absent : LUCIANI Xavier

Madame TAFANI Marie Catherine a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2020-38 Administration générale – Désignation des délégués au Syndicat de la Plaine du Fiumorbu.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'arrêté préfectoral portant création du Syndicat de la Plaine du Fiumorbu ainsi que ses statuts portent à 2 le nombre de délégués par commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat de la Plaine du Fiumorbu et ses statuts,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20200624-2020-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : de désigner comme délégués pour représenter la commune auprès Syndicat de la Plaine du Fiumorbu :

- GIUDICI Francis
- DENIS William

Monsieur LE MAO Ghjuvan'Santu et Madame FINIDORI Sophie ont déclaré ne pas prendre part au vote.

VOTE A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

